



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121 11 et L 2122 8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

<input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim	<input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe	<input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique
<input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine	<input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre
<input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane	<input type="checkbox"/> VIMENET Manuel	<input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey
<input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas	<input type="checkbox"/> LIEGE Édouard	<input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie
<input type="checkbox"/> CHARRON Émilie		

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:** CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à ZANETTI Frédérique  
CHARRON Émilie donne pouvoir à CUCHE Séverine  
LIEGE Édouard donne pouvoir à BILLAUD Stéphane

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_01 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget  
Mairie**

Monsieur BICHARA Ibrahim, Maire, ne participe pas au vote.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2222 – 3,

Vu le Compte Financier Unique 2025 commun à l'Ordonnateur et au Comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

AR Prefecture

086-218600740-20260305-CM20260305\_01-DE  
Recu le 11/03/2026

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>En Euro</u>
Recettes	1 051 926,10
Dépenses	795 333,56
Excédent	256 592,54
Excédent antérieur reporté	838 826,39
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>946 035,47</b>
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	933 764,06
Dépenses	329 480,73
Excédent	604 283,33
Excédent antérieur reporté	14118,91
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>618 402,24</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**, décide :

- D'autoriser le Maire à signer les conventions et les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 05 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance

**RIVIERE Pierre**



Le Maire,

**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA

Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

AR Prefecture

086-219600740-20260305-CM20260305\_01-DE  
Recu le 11/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:** CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à ZANETTI Frédérique  
CHARRON Émilie donne pouvoir à CUCHE Séverine  
LIEGE Édouard donne pouvoir à BILLAUD Stéphane

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_02 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget  
Lotissement**

Monsieur BICHARA Ibrahim, Maire, ne participe pas au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2222 – 3,

Vu le Compte Financier Unique 2024 commun à l'Ordonnateur et au Comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**AR Prefecture**

086-218600740-20260305-CM20260305\_02BDE  
Reçu le 15/03/2026

Section de fonctionnement	En Euro
Recettes	
Dépenses	2 252,18
Résultat	-2 252,18
Excédent antérieur reporté	204 723,65
<b>Excédent global 2025</b>	<b>202 741,47</b>
Section d'investissement	
Recettes	28 778,65
Dépenses	30 029,30
Excédent	-1 250,65
Excédent antérieur reporté	129 712,15
<b>Excédent global 2025</b>	<b>129 712,15</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**, décide :

- D'autoriser le Maire à signer les conventions et les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 05 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

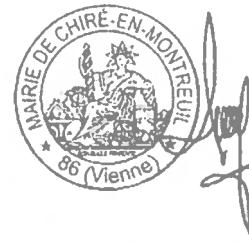
Le secrétaire de la séance

**RIVIERE Pierre**



Le Maire,

**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA

Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

**AR Prefecture**

086-218600740-20260305-CM20260305\_02BDE  
Reçu le 15/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

2026-025

**L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,**  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:** CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à ZANETTI Frédérique  
CHARRON Émilie donne pouvoir à CUCHE Séverine  
LIEGE Édouard donne pouvoir à BILLAUD Stéphane

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_03 relative à l'affectation de l'excédent disponible de fonctionnement 2025 au budget communal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Ibrahim BICHARA, Maire, après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte financier présente :

Un excédent de fonctionnement de

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025** 946 035,47

Affectation Obligatoire :

**A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (titre au 1068 en recettes d'investissement)** 0

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)

**Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recettes de fonctionnement au BP 2026)** 946 035,47

Total affecté au c/1068 0

**DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025**

Excédent à reporter (ligne 002 en dépenses de fonctionnement)

**Le report au 001 du BP 2026 (en dépenses d'investissements si — ou recettes d'investissement si +) est de** 618 402,24

AR Prefecture

036-219600740-20260305-CM20260305\_03-DE  
Recu le 11/03/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**, décide :

- De reporter 946 035,47 € au compte 002 des recettes de fonctionnement et 618 402,24 € au compte 001 des dépenses d'investissements.

Fait et délibéré en séance, le 05 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

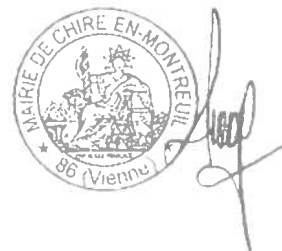
Le secrétaire de la séance

**RIVIERE Pierre**



Le Maire,

**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA

Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

AR Prefecture

036-219600740-20260305-CM20260305\_03-DE  
Recu le 11/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

2026-027

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:** CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à ZANETTI Frédérique  
CHARRON Émilie donne pouvoir à CUCHE Séverine  
LIEGE Édouard donne pouvoir à BILLAUD Stéphane

Le Conseil a choisi pour secrétaire :

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_04 relative au vote du Budget 2026 du Budget primitif Communal**

Après avoir examiné le budget du fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le présent budget :

- au niveau de l'opération pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- d'autoriser le Monsieur le Maire à utiliser la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des crédits réels de chaque section à l'exclusion des dépenses du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

**Voix Pour, voix Contre, voix Abstention décide**

- D'adopter le budget comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	En Euro
Recettes	1 904 962,71
Dépenses	1 904 962,71
<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	1 641 264,59
Dépenses	1 641 264,59

- Et d'autoriser Monsieur le Maire à utiliser la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des crédits réels de chaque section à l'exclusion des dépenses du personnel.

AR Prefecture

036-219600740-20260305-CM20260305\_04-DE  
Recu le 11/03/2026

2026-028

Fait et délibéré en séance, le 05 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance

**RIVIERE Pierre**



Le Maire,

**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA

Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

**AR Prefecture**

036-219600740-20260305-CM20260305\_04-DE  
Recu le 11/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :** CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à ZANETTI Frédérique  
CHARRON Émilie donne pouvoir à CUCHE Séverine  
LIEGE Édouard donne pouvoir à BILLAUD Stéphane

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_05 relative au vote du Budget 2026 du Budget primitif Lotissement**

Après avoir examiné le budget du fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le présent budget :

- au niveau de l'opération pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- d'autoriser le Monsieur le Maire à utiliser la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des crédits réels de chaque section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **11 Voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide :

- D'adopter le budget comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	En Euro
Recettes	363 484,11
Dépenses	161 017,64
<b><u>Section d'investissement</u></b>	
Recettes	190 523,54
Dépenses	190 523,54

- Et d'autoriser Monsieur le Maire à utiliser la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des crédits réels de chaque section.

**AR Prefecture**

086-218600740-20260305-CM20260305\_05-DE  
Recu le 11/03/2026

2026-030

Fait et délibéré en séance, le 05 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance

**RIVIERE Pierre**



Le Maire,

**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA

Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

**AR Prefecture**

036-219600740-20260305-CM20260305\_05-DE  
Recu le 11/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :** CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à ZANETTI Frédérique

CHARRON Émilie donne pouvoir à CUCHE Séverine

LIEGE Édouard donne pouvoir à BILLAUD Stéphane

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_06 relative à l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)  
– Bâtiment IsoDelta**

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont définis principalement par l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

AR Prefecture

036-218600740-20260306-CM20260305\_06-DE  
Recu le 11/03/2026

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le Budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé de mettre en place une Autorisation de Programme (AP) et des Crédits de paiements (CP pour l'opération suivante :

Opération : Réhabilitation du bâtiment Iso Delta

Montant total de l'Autorisation de Programme : 2 095 298,00 €TTC

Opération	Libellé	Crédits de Paiement Montant TTC				Autorisation de Programme
		2026	2027	2028	2029	Montant TTC
162	Acquisition ancien bâtiment Iso Delta	100 000 €	334 920,00 €	802 482,00 €	944 478,00 €	2 095 298,00 €

AR Prefecture

086-219600740-20260306-CM20260305\_06-DE  
Recu le 11/03/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide** :

- D'approuver la mise en place d'une autorisation de programme d'un montant de 2 095 928, 00 € TTC ;
- D'approuver l'échéancier des Crédits de Paiement tel que présenté ci-dessus ;
- De préciser que les crédits de Paiement seront ouverts annuellement dans les budgets correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance, le 5 mars 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**RIVIERE Pierre**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

**AR Prefecture**

086-219600740-20260306-CM20260305\_06-DE  
Recu le 11/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122 8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :**

CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à ZANETTI Frédérique  
CHARRON Émilie donne pouvoir à CUCHE Séverine  
LIEGE Édouard donne pouvoir à BILLAUD Stéphane

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_07 relative au vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire expose que le budget 2026 prévoit un budget de 10 000 euros de subventions aux associations et autres personnes de droit privé. Il propose au Conseil d'attribuer les subventions en fonction des demandes et selon le budget prévisionnel présenté comme suit :

Monsieur Pierre RIVIÈRE, président de l'ACCA, ayant un intérêt à l'affaire, ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **10 Voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide

- De mettre une enveloppe budgétaire de 10 000 € aux associations

Les associations n'ayant pas formulé de demande de subvention sont invitées à solliciter le document "Demande de subvention 2026" auprès de la mairie afin de compléter leur dossier.

AR Prefecture

086-219600740-20260305-CM20260305\_07-DE  
Recu le 11/03/2026

	Budget 2025	Demande 2026	Proposition 2026
ACCA	300 €	Demandé 300 €	300
ADS(Association Départementale Sécheresse)		Demandé 80 €	80 €
ANCIENS COMBATTANTS		Pas de demande	
AFM Téléthon		Pas de montant demandé	
ARCHER DU VOUGLAISIEN		Pas de demande	
ASS PARENTS D'ELEVES	450 €	Pas de demande	
ASS.AMIS DU CHATEAU	450 €	Pas de demande	
ASS Prévention Routière		Demandé 150 €	150 €
Banque Alimentaire		Demandé 374,80 €	374,80 €
Chambre des métiers et de l'artisanat Poitiers		Pas de montant demandé	
Chiré butine	200 €	Demandé 220 €	220 €
Chiré Métal Fest		Pas demande	
Collège Arthur Rimbaud Latillé	220 €	Pas de demande	
COMITE DES FETES		€	
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 500 €	Pas de demande	2500 €
COURTE ECHELLE	450 €	Pas de demande	
FESTI 86	562,50	Pas de demande	
FNATH	100 €	Pas de montant demandé	
GSCF – Pompiers humanitaires		Pas de demande	
L'ILOT GUILLIS	300 €	300€ demandé	En attente du dossier
LA CONFLUENCE	450 €	Pas de demande	
Les amis de Gaby Réau	50 €	Pas de demande	
Les Chiréductibles	750 €	Demandé 1 000 €	750 €
L'EXPRESSOIR	200 €	Pas de demande	
Ligue contre le Cancer Saint Benoit		Pas de montant demandé	
MC BOL D'AIR		Pas de demande	
MFR Chauvigny		Pas de montant demandé	
RASED	72 €	Demande faite en novembre 2025	Accordé 73 € le 15.01.2026
Secours catholique	155 €	Pas de montant demandé	
STYL'FM		Pas de montant demandé	
Total Subventions	7 547 €		4 447,80
Réserve budgétaire à allouer	10 000 €		

AR Prefecture

086-219600740-20260305-CM20260305\_07-DE  
Reçu le 11/03/2026

2026-036

Fait et délibéré en séance, le 5 mars 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**RIVIERE Pierre**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

**AR Prefecture**

086-219600740-20260305-CM20260305\_07-DE  
Reçu le 11/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés sans Pouvoirs :** CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à ZANETTI Frédérique  
CHARRON Émilie donne pouvoir à CUCHE Séverine  
LIEGE Édouard donne pouvoir à BILLAUD Stéphane

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_08 relative à l'Analyse des candidatures - Maîtrise d'œuvre – Rénovation énergétique et reconversion d'un bâtiment industriel**

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°20240917\_19 du 17 septembre 2024 autorisant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et thermique et la reconversion d'un bâtiment industriel,

Vu l'avis de publicité publié 27 octobre 2025 sur la plateforme « Marchés sécurisés »,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la commission d'appel d'offres en date du 29 janvier 2026,

Considérant que vingt-deux offres ont été reçues dans les délais impartis

Considérant que les critères de sélection étaient les suivants :

- Intérêt au projet et qualité de la note de motivation et de compréhension de la mission et des enjeux de l'opération : 50 %
- Qualité et adéquation des 3 références au regard du projet et des éléments inscrits dans le cadre de référence : 20 %
- Qualité et adéquation des moyens techniques et professionnels, au regard de la composition de l'équipe-projet envisagée, des qualifications de ses membres ainsi de l'organisation du groupement : 20 %
- Adéquation des économiques, financiers au regard de la composition de l'équipe projet envisagée : 10%

**AR Prefecture**

036-213600740-20260305-CM20260305\_08-DE  
Recu le 11/03/2026

Considérant que l'analyse des offres a été réalisée conformément aux règles du Code de la commande publique et aux critères annoncés dans le règlement de consultation,

Une analyse des candidatures et des offres a été effectuée, selon les les critères enoncés précédemme

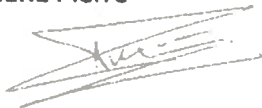
	NOTE / 100
1 BLANCHARD TETAUD BLANCHET	96,67
2 ESPACES ARCH	95,67
3 FARDIN	92,00
4 VETTER	89,17
5 ARCAD SUD TOURAINE	87,33
6 ATELIER DU TRAIT	87,33
7 BO ATELIER	87,17
8 IMPACT URBANISME	85,17
9 ATELIER PASCAL BARRANGER	84,33
10 DUCLOS RIBOULOT KESTER	84,33
11 SHADOW BOX ATELIER	84,00
12 ATELIER FAT	84,00
13 CORSET ROCHE	83,33
14 ATELIER DUNE	83,17
15 AGENCE M²	82,50
16 SARL R&C	81,67
17 MONTAROU ET ASSOC ES	80,50
18 BEAUDOUIN ENGEL	79,50
19 BOUTIN BLONDEAU	74,83
20 ESCAL ARCHITECTURE	65,17
21 ATELIER REC	50,67
22 ATELIER DU MOULIN	29,33

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :**

- D'approuver le rapport d'analyse des offres relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment industriel.
- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre aux trois premiers cabinets ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance, le 05 mars 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**RIVIERE Pierre**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

AR Prefecture

096-218600740-20260305-CM20260305\_03-DE  
Recu le 11/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :** CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à ZANETTI Frédérique

CHARRON Émilie donne pouvoir à CUCHE Séverine

LIEGE Édouard donne pouvoir à BILLAUD Stéphane

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_09 relative aux taxes fiscales sur les propriétés bâties et non bâties**

Vu le CGCT,

Vu le projet de budget pour l'année 2026,

Au vu des projets importants qui sont prévus durant les deux exercices suivants, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Pour mémoire, le taux « foncier bâti » 2025 est de 38,60 %

Pour mémoire, le taux « foncier non bâti » 2025 est de 36,70 %

Pour mémoire, le taux " taxes d'habitation sur les résidences secondaires" est de 17,18 %

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux suivants :

	Taux
Taxe Foncière Bâti	38,60 %
Taxe Foncière Non Bâti	36,70 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17,18 %

AR Prefecture

096-219600740-20260305-CM20260305\_09-DE  
Recu le 11/03/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés à  
**11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

De voter les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- ✓ Taxe Foncière Bâti : 38,60%
- ✓ Taxe Foncière Non Bâti : 36,70%
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17,18%

Fait et délibéré en séance, le 05 mars 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**RIVIERE Pierre**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA

Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260305-CM20260305\_09-DE  
Reçu le 11/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs :**

Le Conseil a choisi pour secrétaire :

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_10 relative au Pumptrack pour l'aménagement du stade en aire de jeux**

Retirée de l'ordre du jour

**AR Prefecture**

036-218600740-20260305-CM20260305\_10-DE  
Recu le 11/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs :**

Le Conseil a choisi pour secrétaire :

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_11 relative à l'aménagement du stade : ajout d'un équipement**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la procédure de mise en concurrence engagée conformément à la réglementation en vigueur ;

Vu la délibération 20240123\_08 relative au choix du bureau d'études pour l'aménagement du stade,

Vu la délibération 20250909\_03 relative au marché et au choix des entreprises pour l'aménagement d'une aire de jeux,

		Dépenses HT	Dépenses TTC
Loisirs urbains	2 tables de ping-pong : - tables diablo plateau ép. 35mm et 60mm filet anti-vandalismes	3 020 €	3 624 €
Sports Urbains	Table Ping-Pong anti-vandalisme FORTE	3 190 €	3828 €

AR Prefecture

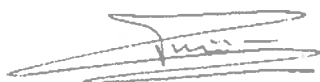
096-219600740-20260305-CM20260305\_11-DE  
Recu le 11/03/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés à 1 voix Pour, 9 voix Contre, 1 voix Abstention décide :

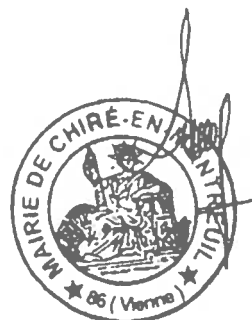
- De refuser les devis présentés

Fait et délibéré en séance, le 05 mars 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**RIVIERE Pierre**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA

Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

**AR Prefecture**

086-218600740-20260305-CM20260305\_11-DE  
Reçu le 11/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:**

Le Conseil a choisi pour secrétaire :

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_12 relative à l'achat de deux parcelles de terrain nu**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Mme MARMIN et Mme HULIN ont sollicité la commune afin de lui proposer la vente de deux parcelles lui appartenant, situées à Ringeard, cadastrées :

- Section AC, n°50, pour une superficie de 3257 m2
- Section AC, n°53, pour une superficie de 3236 m2

Ces parcelles présentent un intérêt pour la commune dans le cadre d'un aménagement futur en zone à urbaniser.

Après échanges avec les propriétaires, un accord a été trouvé pour un montant de 58 458 €

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute acquisition immobilière par la commune doit être autorisée par délibération du Conseil Municipal.

**AR Prefecture**

036-219600740-20260305-CM20260305\_12-DE  
Recu le 11/03/2026

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés à

**11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide :

- D'accepter l'acquisition des parcelles AC numéro 50 et 53 pour un montant de 58 458 €
- Les frais occasionnés par cette vente si celles-ci existent seront à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

Fait et délibéré en séance, le 05 mars 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**RIVIERE Pierre**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA

Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260305-CM20260305\_12-DE  
Recu le 11/03/2026



Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:**

Le Conseil a choisi pour secrétaire :

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_13 relative à l'achat d'une parcelle de terrain nu**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. Thierry RIVIERE a sollicité la commune afin de lui proposer la vente d'une parcelle lui appartenant, située à Les GOROMES, cadastrée :

- Section AC n°48, pour une superficie de 14 013 m<sup>2</sup>

Cette parcelle présente un intérêt pour la commune dans le cadre d'un aménagement futur en zone urbaine.

Après échanges avec les propriétaires, un accord a été trouvé pour un montant de 165 000 €

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute acquisition immobilière par la commune doit être autorisée par délibération du Conseil Municipal.

**AR Prefecture**

086-219600740-20260305-CM20260305\_13-DE  
Recu le 11/03/2026

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés à

**11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide :

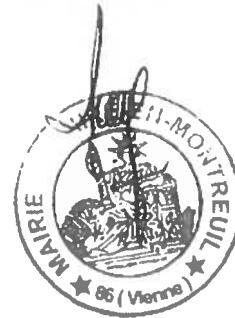
- D'accepter l'acquisition de la parcelle AC numéro 48 pour un montant de 165 000 €.
- Les frais occasionnés par cette vente si celles-ci existent seront à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

Fait et délibéré en séance, le 05 mars 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**RIVIERE Pierre**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

**AR Prefecture**

096-219600740-20260305-CM20260305\_13-DE  
Recu le 11/03/2026

Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 05 mars 2026

**L'an deux mil vingt-six, le cinq mars deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes,**  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> BICHARA Ibrahim  | <input checked="" type="checkbox"/> BOIREAU Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CUCHE Séverine   | <input type="checkbox"/> CHAUVEAU Frédéric           | <input checked="" type="checkbox"/> RIVIERE Pierre      |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input type="checkbox"/> VIMENET Manuel              | <input checked="" type="checkbox"/> D'INCAU Audrey      |
| <input type="checkbox"/> RENAUDIN Nicolas            | <input type="checkbox"/> LIEGE Édouard               | <input checked="" type="checkbox"/> MARCELIUS Stéphanie |
| <input type="checkbox"/> CHARRON Émilie              |  |   |

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:**

Le Conseil a choisi pour secrétaire :

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

**Délibération 20260305\_14 relative à la vente d'une parcelle communale**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Chiré-en-Montreuil est propriétaire d'une parcelle située au lieu-dit "La Fragerie", cadastrée :

- **Section AI n°39**, pour une superficie de **11 586 m<sup>2</sup>**, classée en **zone naturelle (N)** au Plan Local d'Urbanisme.

Cette parcelle, ne présentant pas d'usage communal identifié et n'étant pas nécessaire aux projets de la collectivité, peut être cédée dans le cadre d'une gestion raisonnée du patrimoine foncier communal.

Un acquéreur s'est manifesté pour l'achat de cette parcelle.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, toute aliénation d'un bien immobilier appartenant à la commune doit être autorisée par délibération du Conseil municipal.

**AR Prefecture**

096-219600740-20260305-CM20260305\_14-DE  
Recu le 11/03/2026

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés à

**10 voix Pour, 0 voix Contre, 1 voix Abstention** décide :

- D'approuver la vente de la parcelle AI n° 39 d'une superficie de 11 586 m<sup>2</sup> située à la Frugerie, appartenant à la commune de Chiré en Montreuil.
- De préciser que les frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur, conformément aux usages.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré en séance, le 05 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance

**RIVIERE Pierre**



Le Maire,

**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA

Date d'envoi en Préfecture : mercredi 11 mars 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuées le mercredi 11 mars 2026

**Fin de la séance à 20h30**

**AR Prefecture**

086-218600740-20260305-CM20260305\_14-DE  
Recu le 11/03/2026